Décision portant délégation de signature à Monsiour Marc CHAUSSIDON, directeur de l'unité UMS3454 intitulée Institut de physique du globe de Paris» (IPGP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance $n^{\circ} 2015-899$ du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics;
[Jélágation Paris-Villejebif wwow.dr1.cnrs.fr
7. rue Guy Môquet 94800 Villejuif

Vu le décret $n^{\circ} 82-993$ du 24 novembre 1982 modifí́ portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
Vu le décret $n^{\circ} 2016-360$ du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux;
Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;
Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er février 2017;
Vu la décision DEC162691NSU du 2 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur de lunité UMS3454, intitulée « Institut de physique du globe de Paris » (IPGP) ;

## DECIDE:

## Article ${ }^{1{ }^{10 r}}$

Délégation est donnée à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur de l'unité UMS3454, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondare, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ${ }^{1}$ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

[^0]3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afferents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empéchement de Monsieur Marc CHAUSSIDON, délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine CHARLOT, ingénieur de recherche $2^{\text {eme }}$ classe, et Madame Anne LE FRIANT, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision $n^{\circ}$ DEC170448DR01 du 2 février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 3 février 2017


La Déléguée régionale par intérim Anne-Françoise DUVAL


[^0]:    ${ }^{1}$ soit jusqu'à $135000 € \mathrm{HT}$, seuil en vigueur au 01/01/2016.

